



## Points essentiels à traiter dans le concept de formation et de formation continue :

- Les responsabilités et compétences pour la formation et la formation continue en radioprotection sont présentées de manière transparente et compréhensible pour :
  - expert en radioprotection ;
  - personne / service responsable de l'instruction, de la formation et de la formation continue ;
  - personne / service responsable de la documentation des formations.
- Le concept définit les groupes professionnels selon leurs activités spécifiques en radioprotection.
- Il définit la formation nécessaire en radioprotection pour tous ces groupes professionnels et activités.
- Le concept garantit que toutes les personnes dans l'entreprise possèdent une formation en radioprotection adaptée à son domaine d'intervention, à ses activités et à ses compétences ?
- Le concept indique-t-il comment rattraper les formations de base en radioprotection éventuellement manquantes ?
- Les attestations de formation en radioprotection sont-elles documentées ?
- Le concept définit les contenus, l'étendue, la mise en œuvre et la documentation de l'instruction prévue avant la première manipulation impliquant des rayonnements ionisants.
- Une liste des groupes professionnels soumis à l'obligation de formation continue a été définie.
- Le concept définit l'étendue de l'obligation de formation continue de ces groupes professionnels.
- Il fixe le cadre temporel pour la mise en œuvre de l'obligation de formation continue :
  - dans un délai de cinq années à compter de la date de la dernière formation ou de la formation continue en radioprotection
  - dans une période fixe de cinq ans (2023–2027, 2028–2032).
- Le concept indique comment peuvent se faire les formations continues :
  - formations continues internes
  - formations continues externes
- Si des formations continues internes sont proposées, le concept indique-t-il comment leur mise en œuvre est prévue ?
- Le concept garantit que toutes les personnes dans l'entreprise reçoivent une formation continue en radioprotection adaptée à son domaine d'intervention, à ses activités et à ses compétences ?
- Les attestations de formation continue en radioprotection sont-elles documentées ?
- Le concept indique-t-il comment rattraper, dans le cadre de la formation continue en radioprotection, les unités d'enseignement éventuellement manquantes ?
- Des mesures sont-elles prévues au cas où des personnes n'ont pas suivi la formation continue requise ?
- Les conséquences sont-elles précisées au cas où des personnes n'ont pas suivi la formation continue requise ?
- Le concept prend-il en compte la formation continue en radioprotection des médecins prescripteurs internes ?